



Charte Erasmus+ 2021- 2027

Stratégie internationale de l'ERFPS CHU de Rouen



En candidatant au renouvellement de la charte Erasmus+ pour notre établissement d'enseignement supérieur destiné à la formation des professionnels de santé, l'Espace Régional des Formations des Professions de Santé (ERFPS) du CHU de Rouen confirme sa volonté de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de modernisation et d'internationalisation.

L'ERFPS regroupe différents instituts de formations en santé. Les instituts éligibles au programme Erasmus+ participent au projet territorial « LMD CAMPUS SANTE Rouen » visant l'intégration universitaire des métiers de la santé (Rapport Le Boulter). Notre stratégie d'internationalisation est soutenue par la région Normandie ainsi que la Délégation des affaires internationales du CHU qui reconnaissent la contribution essentielle des étudiants et des personnels mobiles aux projets de coopération européenne et internationale.

L'internationalisation est un réel moteur d'évolution pour nos instituts de formation, elle permet le développement des activités de formation et de recherche. L'objectif prioritaire de notre stratégie internationale est de favoriser :

- La mobilité des étudiants en santé, des personnels de nos instituts
- L'accueil des étudiants et enseignants de nos Universités partenaires.

Très sensibles à la dimension humanitaire de leurs professions, les étudiants en santé s'ouvrent aujourd'hui à l'Europe. Depuis 2016 nous avons pu faire vivre de nombreux accords de coopération dans le monde ainsi que plus de 14 accords bilatéraux avec des universités européennes et leurs établissements de santé partenaires. Dans le cadre des principes énoncés par la Charte Erasmus+, nous souhaitons maintenir nos objectifs et nous améliorer encore en proposant des mobilités de qualité et en y associant nos établissements de santé partenaires. A cette fin nous proposons aux étudiants des mobilités dans le cadre de leur cursus de formation dès la 2^{ème} année. Pour nos étudiants il est important qu'ils perçoivent clairement les contours de leur future profession avant de s'engager vers l'enrichissement de leur formation dans d'autres systèmes de santé.

Aujourd'hui, les projets de mobilités sortantes concernent seulement les stages, car la comparabilité des cursus académique de formation entre les différentes universités est encore compliquée pour les cursus paramédicaux. Cependant nous restons ouverts à l'étude de toutes les demandes des étudiants. De plus, notre objectif est de promouvoir et soutenir la mobilité des étudiants et des personnels notamment pour les personnes ayant le moins de possibilités et qui ont tendance à s'autocensurer. Afin de promouvoir la mobilité des étudiants, nos instituts présentent les modalités d'intégration d'une mobilité pendant le cursus dès les « journées portes ouvertes » et dès le début de l'entrée en formation.

Notre philosophie est de soutenir et d'accompagner tous les projets sérieux afin que les étudiants puissent bénéficier en amont d'une préparation linguistique et interculturelle afin de mieux comprendre les concepts en santé issus de cultures différentes. La mobilité internationale s'inscrit aujourd'hui dans les projets pédagogiques des instituts, dont les objectifs prioritaires sont la construction de l'identité professionnelle des étudiants en santé en développant : l'ouverture d'esprit, l'autonomie, l'adaptabilité, la connaissance de soi et de ses ressources propres. Ainsi, l'ouverture à l'international contribue à enrichir les compétences, les contenus de formation et à augmenter l'attractivité de notre établissement. Cette dynamique institutionnelle nous permet aujourd'hui de partager des compétences, de favoriser la réflexivité avec d'autres disciplines universitaires. Dans le cadre de l'universitarisation des instituts, cette évolution est encouragée par les nouvelles conditions de fonctionnement des instituts de formations paramédicaux¹ qui prévoit une section relative à la vie étudiante qui émet un avis sur l'organisation des échanges internationaux. Par ailleurs, la méthodologie proposée par le système ECTS établit la transparence et facilite la reconnaissance académique et valorise l'expérience de mobilité par le supplément au diplôme délivré en fin de formation² l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales des infirmiers.

¹ Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, <https://www.legifrance.gouv.fr/>

² Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales des infirmiers.